



DÉCHETS

Agir pour les réduire

Nous produisons de plus en plus de déchets, les collecter et les traiter coûte aussi de plus en plus cher. Pour alléger la note financière et environnementale, une solution : mettre nos poubelles au régime !

Toujours plus. Plus on consomme, plus on génère de déchets. Chaque jour, un Français en produit en moyenne plus d'un kilo. En 40 ans, la production d'ordures ménagères a doublé. En cause notamment : l'évolution des modes de vie, de distribution, et des habitudes alimentaires.

Plus cher

Plus la quantité de déchets augmente, plus cela coûte cher de les collecter et de les traiter. En 2006, l'Institut français de l'environnement (Ifen) évaluait les dépenses à 7,4 milliards d'euros. Dix ans plus tôt, la note s'élevait déjà à 4 milliards d'euros.

Depuis 1884, les communes ont en charge le financement de la collecte et du traitement des déchets ménagers. Pendant longtemps, leur élimination a consisté à les mettre en décharge et à les incinérer. Sous l'impulsion de l'Europe, la loi du 13 juillet 1992 a fixé 3 objectifs : valoriser les déchets, maîtriser la progression de leur volume et ne mettre en décharge que le déchet dit « ultime ».

Inflation

Plus de 15 ans après le vote de cette loi, des progrès ont été réalisés, mais certains de ses objectifs (et notamment la suppression des décharges) n'ont pas été atteints. Et pour cause, les quantités de déchets ne cessent d'augmenter, ainsi que les coûts de gestion à la charge des collectivités. L'Ademe les évalue (après

déduction des recettes industrielles, des subventions et autres soutiens) de 100 € à 175 € par tonne, soit 30 € à 75 € par habitant et par an.

Cette inflation des coûts s'explique notamment par le durcissement des normes environnementales concernant la mise en décharge ou l'incinération et par le développement de la collecte sélective. Face à des techniques qu'elles ne maîtrisent pas, les collectivités délèguent la gestion des déchets à quelques entreprises spécialisées avec, à la clé, des clauses et conditions financières parfois excessives.

Responsabiliser

Les collectivités locales peuvent compter sur le soutien financier des éco-organismes. Mais l'aide apportée ne compense pas intégralement le surcoût généré par la mise en place de la collecte sélective. Pour autant, le fait qu'une partie reste à la charge des collectivités reste un moyen de les responsabiliser. Le contribuable a, lui aussi, tout à gagner dans une gestion rigoureuse du service public des déchets ménagers, puisqu'il le finance. (Voir notre guide pratique « Les Services publics locaux mode d'emploi » page 2).

Mais le moyen le plus sûr de réduire le coût des déchets ménagers reste encore d'en diminuer le volume ! Dans cette optique, il faut continuer à développer la collecte sélective et changer aussi, nos habitudes de consommation.

Les citoyens payent la note

Chaque contribuable finance le coût de gestion des déchets ménagers en acquittant une taxe ou une redevance dont le mode de calcul n'incite pas forcément à les réduire.

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

C'est le mode de financement le plus répandu. La TEOM est établie au nom du propriétaire (mais peut-être récupérée sur le locataire) en même temps que la taxe foncière. Son montant est fonction de la valeur locative du logement et du taux fixé par la commune. Dans l'objectif de réduction des déchets, cette taxe n'est pas incitative puisqu'elle ne tient pas compte des quantités produites.

- La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)

Contrairement à la précédente, la REOM est directement recouvrée par la collectivité et est liée au service rendu : elle prend en compte le coût global de la collecte, le nombre de personnes composant le foyer, mais pas la quantité de déchets produite. Pour que la note

baisse, il faut que tout le monde fasse l'effort de réduire sa quantité de déchets.

- La redevance dite incitative

C'est un système séduisant et très minoritaire. Le montant de cette REOM varie en fonction de la quantité de déchets produite par les usagers. Mais pour qu'il ne lèse personne, il faudrait prendre en compte le type d'habitat et la composition des familles.

Ils l'ont fait

La communauté de communes de la Porte d'Alsace (33 localités, 14 000 habitants) a équipé les poubelles d'une puce informatique, qui permet au camion chargé du ramassage d'en identifier les propriétaires avant de peser le contenu pour une facturation au poids. A Manspach (600 habitants), cette « pesée embarquée » a permis en 10 ans de passer de 400 kg par habitant et par an à 96 kg.

La contribution des entreprises

Juridiquement, les entreprises doivent contribuer à la gestion de fin de vie – collecte et valorisation – des produits qu'elles mettent sur le marché. Elles versent une contribution à un organisme agréé. C'est la traduction française du concept de responsabilité élargie du producteur (REP).

L'éco-organisme le plus connu en France est sans doute éco-emballages, agréé par décret en 1992 pour valoriser et recycler les déchets d'emballages.

Cette responsabilité élargie des producteurs existe pour un nombre grandissant de déchets. Ainsi dans la filière DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers comme les ordinateurs, portables, fours, réfrigérateurs, etc) 4 éco-organismes ont été agréés : Eco-systèmes, Ecologic, ERP et Réylum (lampes basse consommation). Concernant le textile, la société Eco TLC vient elle aussi d'obtenir un agrément.



CLCV : 30 ans de mobilisation !

Création de l'autocollant Stop Pub pour limiter les publicités non désirées dans les boîtes aux lettres, multiplication d'actions locales comme le chariot gaspi (comparaison de deux chariots optimisant ou non la quantité d'emballages), enquêtes sur les sur-emballages... depuis 30 ans, la CLCV se mobilise face à une société du « tout à jeter ». Et continue à défendre l'idée qu'il faut produire et consommer autrement afin de générer moins de déchets.

Recyclage des appareils électriques et électroniques Les professionnels ne jouent pas le jeu



La CLCV demande que l'ensemble des professionnels concernés se mobilise. La reprise « un pour un » doit être systématiquement proposée au consommateur. Il convient aussi de faire un effort particulier pour les ventes sur Internet. Les entreprises se doivent d'être les premiers acteurs de l'évolution vers une consommation durable.

Lors de l'achat d'un appareil électrique ou électronique neuf, le distributeur doit accepter de reprendre gratuitement un produit usagé du même type. Un sondage réalisé par la CLCV, MV2 Conseil et Survey Sampling SSI, en témoigne : le dispositif du « un pour un » n'est toujours pas opérationnel.

Peu de reprises

En effet, en magasin, 23 % seulement des personnes interrogées se sont vues proposer la reprise d'un ancien équipement. Moins de 15 % de l'échantillon en a bénéficié. Pour les achats effectués via Internet, c'est pire : dans 87 % des cas, il n'y a pas eu de proposition de reprise.

Et moins de 5 % des personnes ont effectivement pu remettre leur ancien appareil. Dans certains cas, la reprise a été payante, ce qui est formellement interdit. Force est donc de constater que les professionnels ne jouent pas le jeu car les consommateurs, eux, sont 81 % à connaître ce dispositif.

Réduire les quantités Qui peut agir et comment ?

Prévenir la production de déchets, c'est en réduire les quantités, diminuer leur nocivité et améliorer leur valorisation. Comment ? Par des actions touchant la production, la distribution et la consommation.

A l'heure où le développement durable prend son envol, la prévention de la production de déchets doit aussi prendre en compte les impacts économiques et sociaux de la gestion des déchets sans porter atteinte à l'environnement. En voici les principaux acteurs.

L'État

En 2004, le ministère du Développement Durable a lancé un plan de prévention qui vise à mettre en place une politique concrète de réduction des déchets. Parmi les actions annoncées, outre l'éco-conception et le développement des éco-labels : celles en faveur de la réduction des sacs de caisse et l'opération « stop pub ». **Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement**, des objectifs précis ont été définis :

- Réduction de la production d'ordures ménagères de 5 kg par habitant et par an sur 5 ans.
- Recyclage de 75 % des emballages ménagers en 2012 (contre 60 % en 2006).
- Diminution de 15 % à l'horizon 2012 des déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération.

Les entreprises

Les fabricants d'emballages ont mis en place une réflexion et des pratiques pour alléger le poids de leurs produits. Suite aux « études déchets » que la loi les contraint à mener et aux différentes certifications, certains industriels mettent en place un système d'éco-

conception (voir ci-dessous). Beaucoup d'efforts restent à accomplir. Entre réduction des emballages et marketing, les entreprises doivent s'orienter vers une modification radicale de leurs schémas de production et de distribution.

Collectivités et consommateurs

Les collectivités locales ont une responsabilité importante d'initiation et d'exemplarité. Les consommateurs, quant à eux, ont bien évidemment un rôle majeur à jouer. Après, le tri de leurs déchets, ils doivent maintenant apprendre à « trier leurs achats ».



Le saviez-vous ?

Les emballages représentent environ 20 % du poids et 30 % du volume des ordures ménagères. Et leur prix peut peser jusqu'à 30 % dans celui des produits.

L'éco-conception

Elle consiste à prendre en compte la protection de l'environnement dans la conception des produits et services. Elle se caractérise par une vision globale, une approche multicritères (eau, air, sols, bruit, matières premières, énergie etc) et intègre toutes les étapes du cycle de vie des produits : de l'extraction des matières premières jusqu'au traitement de fin de vie.

Un éco-produit est donc conçu de façon à limiter ses consommations de ressources naturelles, optimiser ses impacts sur l'envi-

ronnement et sur la santé humaine tout au long de son cycle de vie. Les industriels ont donc du pain sur la planche...

L'éco-conception repose sur un pari qui engage tout le monde : les industriels, mais aussi les consommateurs qui doivent trier afin que l'on puisse faire fonctionner les filières de recyclage.

Un plateau repas éco-conçu

Assiettes et couvercles en PLA (polymère à base d'amidon de maïs) : totalement biodégradables, ils peuvent être réduits en compost.

Couverts en bambou : un matériau naturel renouvelable qui ne nécessite ni engrais ni pesticide, stocke plus de CO2 lors de sa croissance qu'un autre végétal et ne participe pas à la déforestation.

Sac en toile de jute : très résistant et réutilisable, réalisé à partir de fibres naturelles de jute dont la culture est faiblement consommatrice en eau, en fertilisants et en pesticides.

Salière et poivrière en bambou : réutilisables.

Serviette en papier : en ouate de cellulose sans ajout de chlore, biodégradable.

Set de table en papier : recyclable.

Verre en verre : réutilisable.

Domage qu'il faille aller chercher certains éléments en Chine...



Dossier

De l'éco-conception à l'éco-consommation : Un choix citoyen

Réduire nos déchets, c'est possible ! Voici quelques conseils à appliquer tous les jours, sans modération.

Chaque consommateur détient le pouvoir d'acheter ou non les produits qui lui sont proposés. Parce qu'il est acheteur responsable et peut pratiquer l'éco-consommation, il est impliqué dans la démarche de réduction de ses déchets. Par ses choix, il peut influencer sur l'offre de produits et donc peser sur la chaîne de fabrication.

A la maison

- **Limiter les impressions papier**
Imprimer seulement les documents dont nous avons besoin sur des feuilles recto verso.
- **Boire l'eau du robinet**
Contrôlée de façon régulière et rigoureuse, elle est propre à la consommation.
- **Consommer les produits dont la date de péremption est proche**
Les quantités de produits jetés car périmés ne sont pas négligeables.
- **Coller "STOP PUB" sur sa boîte aux lettres**
Chaque famille reçoit en moyenne 35 kg de prospectus par an. Si 5 % de la population appose un autocollant sur sa boîte aux lettres et qu'il est respecté, plus de 40 000 tonnes de papier seront économisées chaque année !
- **Bien doser**
Respecter les doses (de lessive, par exemple) recommandées par les fabricants pour éviter les surconsommations et limiter les impacts sur l'environnement.

Achat malin

Le département de Seine-Maritime et l'Ademe ont réalisé, avec la CLCV de Montivilliers (clcv.montivilliers@wanadoo.fr), une action visant à comparer deux chariots, l'un préventif, l'autre non. Dans chacun, une trentaine de produits représentatifs de la consommation courante d'un ménage. Conclusion : à quantité égale et à marques identiques, le chariot malin permet de réaliser 30 % d'économies et 80 % de déchets en moins.



➤ Économiser les piles

A la maison, nous pouvons brancher nos appareils sur le secteur ou utiliser des piles rechargeables ou accumulateurs.

➤ Fabriquer son compost

Si on a la chance de posséder un jardin... nous obtiendrons un excellent terreau et réduirons nos déchets ménagers.

➤ Collectes spéciales pour produits dangereux

Produits chimiques de bricolage ou d'entretien, piles, néons... A chaque produit sa collecte spécifique !

➤ Réutiliser ce qui peut l'être

De 13 à 25 kg d'équipements électriques et électroniques tels que réfrigérateurs, téléphones, ordinateurs, etc : c'est ce que jette chaque habitant en un an. Alors que ces produits contiennent souvent des substances nocives comme le plomb ou le mercure, et que la majorité d'entre eux pourrait être réparée et/ou réutilisée. Nous pouvons ainsi les donner à des associations qui se chargeront de les remettre à neuf (réseau des ressourceries/recyclerie, Emmaüs, Envie...).

A l'extérieur

➤ Boudier les produits à usage unique ou mono dose

Le volume produit est moindre, la matière première économisée et la pollution liée à la fabrication, évitée. A la clé, aussi : des économies !

Par exemple, les lingettes : elles permettent d'économiser de l'eau et de réduire la pollution des eaux, mais elles génèrent 3 à 6 fois plus de déchets que les produits traditionnels.

➤ Acheter au détail ou en vrac

Les produits sont souvent moins chers et ça évite les emballages superflus.

➤ Des sacs réutilisables pour les courses

Ils sont beaucoup plus solides que les sacs de caisse jetables. Ces derniers représentent près de 70 000 tonnes de plastique par an et pourtant, ils ne sont utilisés en moyenne que 20 minutes avant d'être jetés.

➤ Acheter la juste quantité

On estime qu'une famille jette 10 % des aliments qu'elle a achetés. Bien adapter la quantité achetée à ses besoins permet d'éviter les déchets Et de ne pas jeter des produits payés et non utilisés, donc de faire des économies.

➤ Choisir les produits

L'important, c'est le produit, pas l'emballage !

➤ Opter pour les éco-recharges

Elles sont souvent disponibles pour les produits d'entretien, les cosmétiques, mais aussi certains produits alimentaires.

➤ Choisir des produits avec les labels environnements

Qu'il s'agisse de l'écolabel européen ou de l'écolabel français (NF-Environnement), ces certifications officielles vous garantissent la qualité des produits et leur moindre impact sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie. Cahiers scolaires, sacs poubelle, filtres à café... : plusieurs centaines de produits sont déjà référencés.

Pour en savoir plus www.reduisonsnosdechets.fr